



- Alerter immédiatement votre entourage, et si possible, le personnel de l'établissement dans lequel vous vous trouvez ;
- En tant que témoin : rester avec la victime ;
- Se rendre aux urgences le plus rapidement possible et signaler la piqûre. Dans un tel cas, un protocole de prévention de l'Accident d'Exposition au Sang (AES) sera alors déclenché, pour prendre en charge et/ou écarter le risque de VIH et d'hépatite B ;
- Effectuer un bilan toxicologique, nécessaire à l'établissement d'une analyse toxicologique dans le cadre de la procédure judiciaire ;
- Donner toutes les informations nécessaires aux forces de l'ordre et porter plainte.